

Québec, le 17 novembre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre responsable des Affaires intergouvernementales
canadiennes et de la Francophonie canadienne
Ministre responsable de l'Accès à l'information
et de la Réforme des institutions démocratiques
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

**Objet : Dépôt d'une pétition pour rendre admissibles à l'aide financière de
dernier recours les étudiants invalides**

Cher collègue,

Le 29 octobre 2014, le député de Masson déposait à l'Assemblée nationale une pétition de 300 signataires demandant que toute personne ayant un statut d'étudiant soit admissible à l'aide financière de dernier recours en cas de maladie, blessure ou autre condition médicale la rendant inapte au travail pour une période significative, et ce, pour toute la durée de l'invalidité.

Le programme d'aide financière de dernier recours (AFDR) agit comme filet de sécurité sociale afin de protéger les personnes et les familles démunies contre le dénuement. Il n'a pas pour objectif principal de financer l'accès aux études ni de constituer une assurance salaire en cas de maladie.

Au Québec, c'est le Programme de prêts et bourses du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science qui accorde une aide financière aux étudiants en formation professionnelle ou postsecondaire. De plus, le Règlement sur l'aide financière aux études prévoit certaines situations pour lesquelles l'aide financière aux études peut être allouée à l'étudiant qui doit arrêter ses études ou qui ne les poursuit pas à temps plein.

... 2

Toutefois, une personne qui ne retourne pas aux études en raison d'une maladie grave pourrait déposer une demande d'aide financière de dernier recours dès qu'elle n'est plus réputée avoir le statut d'étudiant. Si elle présente un rapport médical et qu'elle est considérée avoir des contraintes sévères à l'emploi, elle sera admissible au Programme de solidarité sociale.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Blais', with a stylized flourish extending to the right.

François Blais